

## Synthèse de la consultation du 7 novembre 2007

Huit ateliers regroupant près de 70 personnes ont été tenus lors de cette journée. Tous les participants étaient membres d'organismes communautaires, sauf deux représentants du CSSS du Grand Littoral et une du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Chaudière-Appalaches.

Voici une synthèse des principales réactions au Cadre, avant l'analyse approfondie et beaucoup plus fine des commentaires recueillis.

1. Le Cadre de référence propose de bonnes balises, mais des précisions supplémentaires devront être apportées aux définitions suivantes : le partenariat (en considérant le poids des acteurs), les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs, le territoire (en faisant référence aux Chartes des organismes), l'offre de service (décrite de manière trop diffuse dans le Cadre), l'équité, la reddition de compte, la notion de « raisonnable », le niveau local, la coordination, la concertation. Il est mentionné que le cadre devrait faire référence de façon plus systématique à la mission des organismes.
2. Le partenariat doit entraîner la reconnaissance et la transparence, en plus du respect, et une meilleure communication entre l'Agence, les organismes et les CSSS (échange d'information, consultation). En ce sens, il apparaît important que le Cadre tienne mieux compte des valeurs propres au milieu communautaire et de leurs façons de faire qui ne correspondent pas toujours aux impératifs et objectifs du réseau de la santé et des services sociaux. Le cadre de référence tel que présenté ne met pas en évidence la notion d'égalité partenariale entre l'Agence et les organismes communautaires. Les participants soulignent que le cadre semble restreindre l'autonomie des organismes communautaires en raison, par exemple, de la demande qui leur est faite de signaler les dédoublements et les chevauchements (très critiquée) ou de collaborer à une évaluation de la qualité des services par l'Agence (source d'inquiétudes). Si elle se fait, une telle évaluation devra prendre en compte les ressources limitées des organismes. Les participants indiquent que, pour eux, le rapport annuel devrait être suffisant pour la reddition de comptes.
3. En ce qui a trait au financement, on peut noter une insatisfaction face au financement de base actuel et une préférence pour le financement en fonction de la mission globale, ainsi qu'une méfiance à l'endroit de la fiducie.
4. L'Agence devrait se limiter au secteur du financement et non jouer le rôle de médiateur. Il semble difficile aux participants de donner leur avis sur la question de l'interlocutrice privilégiée (la TROCCA). On suggère toutefois que les regroupements sectoriels pourraient aussi être des interlocuteurs pertinents pour les CSSS.
5. L'aspect théorique et normatif du Cadre inquiète : comment cela va-t-il se passer dans la pratique, sur le terrain, notamment pour les engagements ? Il y a beaucoup de doutes et d'incertitude. Le cadre devra être vulgarisé et davantage opérationnel pour que les gens comprennent concrètement ce que les propositions impliquent dans la réalité.